

Le Parisien 8 Février 2003

Goussainville

Le parquet demande l'incarcération du chauffard sans permis

Farouk, le chauffard de 23 ans qui a renversé et tué un retraité de 68 ans mercredi matin à Goussainville, a été déféré au parquet de Pontoise et présenté à un juge d'instruction hier après midi. Ce jeune conducteur sans permis a été mis en examen pour « homicide involontaire aggravé » et « délit de fuite ». Il devrait être présenté au juge de la liberté et de la détention tard dans la soirée. Le parquet a requis un placement sous mandat de dépôt.

Mercredi matin, Farouk, qui conduisait sa Clio le long du boulevard Roger Salengro, en plein centre de Goussainville, a percuté Yves Henri, un retraité qui traversait la chaussée sur un passage protégé. Le choc a été très violent et la victime est décédée quelques heures plus tard à l'hôpital Beaujon de Clichy (Hauts de Seine).

Trahi par les caméras de vidéosurveillance

Dans un premier temps, c'est le passager de la Clio, Zaïr, 25 ans, qui s'est présenté comme le chauffeur de la voiture. Il voulait apparemment « couvrir » son ami qu'il savait sous le coup d'une suspension de permis de conduire. Mais plusieurs éléments ont rapidement contrecarré la version donnée par Zaïr aux policiers. Des témoins de la scène d'abord, qui ont reconnu Farouk comme étant le conducteur, mais surtout, il semble que l'une des nombreuses caméras de vidéosurveillance qui filment les alentours de l'hôtel de ville, a enregistré la scène : une séquence qui accable Farouk, identifié à la place du conducteur.

Acculé, Zaïr, dont il est établi en plus qu'il a consommé du cannabis peu avant l'accident, a fini par revenir sur ses premières déclarations et a confirmé aux enquêteurs que c'est bien Farouk qui était installé au volant. Quant aux circonstances de l'accident, elles restent à déterminer, même s'il semble que la Clio circulait à une vitesse assez élevée.

Ce nouveau drame survient quinze jours à peine après la mort de la jeune Jessica, fauchée elle aussi par une voiture folle sur un passage protégé de Cergy.

Da.D.